

LA VAE "COLLECTIVE" : ACCOMPAGNER LES SALARIÉS VERS LA CERTIFICATION, UN CHOIX GAGNANT

La démarche de VAE dite "collective", c'est-à-dire proposée aux salariés d'une même entreprise sur l'initiative de cette dernière, est-elle suffisamment connue et utilisée ? Organismes certificateurs et pouvoirs publics souhaitent aujourd'hui la valoriser.

Dominique Perez



Remise du CQP Agent thermal acquis dans le cadre d'une VAE collective par 13 salariés, avec un accompagnement du Gréta Vivarais-Provence et des financements d'Agefos-PME Rhône-Alpes et de la Région.

Une VAE dite "collective" est proposée par l'entreprise, mais la décision de s'y engager reste individuelle. L'accompagnement, lui, se fait bien collectif, tout au moins pour partie.

Aucun indicateur aujourd'hui ne permet de distinguer le nombre de ces VAE collectives des autres validations des acquis. Le nombre total est de 25 622 certifications complètes délivrées (chiffre de 2014, concernant uniquement les ministères certificateurs). Une certitude : les VAE collectives concernent avant tout des grandes entreprises, en mesure de mobiliser des ressources pour accompagner les salariés dans leur démarche, et qui l'incluent dans une politique de formation structurée.

"Chaque année, entre 120 et 170 entreprises de l'académie impulsent un dispositif de VAE, témoigne Christine Dufrenne, responsable du Centre académique de validation des acquis (Cava) à

l'Académie de Créteil. Parmi elles, certaines permettent de constituer des groupes et un accompagnement sur site."

S'entourer, une nécessité

La VAE, qui permet aux salariés d'acquérir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification inscrits au RNCP, reste un parcours exigeant. Les chances de réussite dépendent en grande partie de la qualité de l'accompagnement.

Identifier les diplômes, titres ou qualifications susceptibles d'être validés par les salariés et correspondant aux métiers, aider le salarié à analyser et à formuler ses compétences... Carrefour Market, qui a intégré l'accompagnement à la VAE dans sa politique RH depuis trois ans, peaufine actuellement le dispositif.

Trente salariés se sont engagés dans la démarche. "Nous organisons régulièrement des ateliers d'information, en proposant aux salariés huit diplômes et certifications correspondant aux métiers de l'entreprise", explique le DRH, Christophe Vandenhoute. Il s'agit de diplômes de l'Éducation nationale, comme le CAP ou le bac professionnel, et notamment d'une certification de "Manager de centre de profit".



La VAE collective est une modalité intégrée, qui simplifie les démarches"

"Nous accompagnons les candidats dans l'élaboration de leur dossier, avec une partie collective et une partie individuelle. Cela crée une vraie émulation", ajoute-t-il. Même si chacun doit prendre sur son temps personnel pour avancer.

Nombre de salariés concernés par ces démarches de validation collective ont eu un parcours scolaire heurté, et l'accompagnement peut aussi comprendre des sessions de formation en expression ●●●



Les salariés d'un magasin Carrefour Market, ici à Miramas.



10 000

demandeurs d'emploi sont appelés à intégrer l'expérimentation VAE collective pilotée par la DGEFP et les Direccte d'ici fin juin 2017.

- écrite et/ou orale. Carrefour Market a récemment décidé de professionnaliser et de décentraliser la démarche d'accompagnement, pour atteindre au moins l'objectif de 100 salariés engagés dans une VAE d'ici à deux ans. Le 10 janvier dernier, l'entreprise a signé une convention avec l'Éducation nationale afin de proposer un accompagnement dans chaque académie par l'intermédiaire des Centres académiques de validation des acquis.

Une évaluation prochaine

La décentralisation est également au cœur de la politique actuelle du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers), qui souhaite renforcer son offre vis-à-vis des entreprises. *“La VAE dite collective est encore mal connue des employeurs”,* constate Anne Bonnefoy, cheffe du pôle Connaissance et accompagnement des publics au Cnam.

Elle observe cependant une montée en puissance des demandes : *“Pensant que la loi sur la formation professionnelle représente un levier de développement important, nous créons au siège parisien une nouvelle fonction pour la développer, pour accompagner les Cnam régionaux dans cette démarche vis-à-vis des entreprises.”*

S'agit-il d'un mouvement de fond ? *“Nous ne disposons pas de données précises, mais les partenaires sociaux, au travers du dernier accord national interprofessionnel [du 14 décembre 2013] et des accords de branche, reflètent leur volonté de développer ce dispositif”,* commente la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle.

Elle prévoit une communication renforcée sur le dispositif. Le portail gouvernemental sur la VAE, Vae.gouv.fr, a triplé sa fréquentation depuis sa refonte en 2014. *“Le bouche à oreille fonctionne aussi très bien et les entreprises s'avèrent être de bons relais d'information. Néanmoins, cela reste insuffisant.”*

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation va être suivie de recommandations pour la mise en œuvre de mesures de communication, de simplification et de développement de la VAE. Des mesures qu'appellent de leurs vœux les adeptes de cet outil RH encore mal identifié. ●

En stage dans l'un des instituts du Cnam, l'Intec (Institut national des techniques économiques et comptables).

